RAPPORT ANNUEL 2021

CISAC

SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO

SOMMAIRE

- **Avant-propos de Björn Ulvaeus, Président de la CISAC** 02
- **Avant-propos de Marcelo Castello Branco** 03
- **Avant-propos de Gadi Oron** 04
- **CISAC: le réseau mondial des créateurs** 05
- **COVID-19 :** La CISAC renforce son partenariat avec l'UNESCO avec « ResiliArt » 06
- **Rapport sur les collectes mondiales 2020 :** Crise, Résilience, Relance 06
- **Buyout des droits :** Recommandations juridiques et nouvelle ressource pédagogique 07
- **Identifiants :** Les sociétés adoptent le nouveau système ISWC 08
- **Réformes de la CISAC :** Les Entités de Gestion des Droits deviennent des clientes 09
- **Gouvernance :** La CISAC réadmet la SGAE suite aux réformes 10
- **CISAC/Éditeurs :** Efforts conjoints pour harmoniser les cue sheets 10
- **L'OMPI et la CISAC signent un accord sur les données liées aux répertoires** 11
- **Copie Privée :** L'étude mondiale de la CISAC plaide pour un lobbying local 12
- **Services d'information :** Une nouvelle ressource pédagogique sur l'IPI 13
- **Services d'information :** Une nouvelle base de données d'information sur les œuvres musicales (WID) 13
- **Comités Techniques de la CISAC :** Les défis de l'octroi de licences à l'ère COVID 13
- **ÉTATS-UNIS :** Soutien aux membres suite à la création du MLC 14
- Rapport régional : **Europe** 14
- Rapport régional : **Asie-Pacifique** 15
- Rapport régional : **Amérique Latine et Caraïbes** 15
- Rapport régional : **Afrique** 16
- **Conseil International des Créateurs de Musique (CIAM)** 17
- **CIAGP :** Défendre les artistes visuels 17
- **Writers & Directors Worldwide** 17
- **Président et Vice-Présidents de la CISAC** 19
- **Membres par région** 20/21
- **Direction et conseil d'administration** 22

©Olle Andersson, Zap PR

AVANT-PROPOS DE BJÖRN ULVAEUS PRÉSIDENT DE LA CISAC

Nous devons renforcer les droits des auteurs, penser global et cultiver notre unité

Il y a douze mois, j'ai accepté la fonction de Président de la CISAC. Je l'ai fait parce que je crois profondément en la nécessité de rendre plus justes les droits et la rémunération des créateurs.

Il m'a aussi semblé que le succès de ma propre carrière d'auteur-compositeur avec ABBA, rendu possible par le copyright et le droit d'auteur, pouvait servir la CISAC et ses membres dans leur mission de soutien aux créateurs à travers le monde.

Un an plus tard, je suis encore plus motivé par cette tâche que je ne l'étais quand je l'ai acceptée.

Cette première année a bien sûr été marquée par la pandémie. La COVID-19 a eu un impact dévastateur pour les créateurs, en particulier sur les revenus des spectacles live et des exécutions publiques. Les collectes de droits se sont effondrées et ce sont les créateurs les moins visibles, souvent dans l'ombre d'artistes plus célèbres, qui sont les plus vulnérables.

La crise a aussi profondément modifié la gamme de revenus possibles pour les créateurs, provoquant un emballement pour toutes les formes de rémunérations possibles dans le secteur du numérique.

Ce secteur offre de magnifiques opportunités, mais présente aussi des défis majeurs. D'un côté, l'auteur-compositeur ou le scénariste a aujourd'hui accès à un public illimité dans le monde, et plus de possibilités que jamais de monétiser son travail. Les créateurs ont aussi fait preuve d'une formidable résilience en adhérant, avec l'aide des OGC, à de nouvelles sources de revenus comme les concerts hybrides ou en streaming live.

Mais il y a aussi un énorme problème : le streaming est loin de fournir aux créateurs suffisamment de revenus pour se construire une carrière. C'est précisément la raison pour laquelle un renforcement du droit d'auteur à l'ère numérique doit être au cœur des discussions pour avancer sur la voie de la relance.

La CISAC occupe une position unique pour conduire cette discussion. Elle est l'organisation offrant la plus grande diversité culturelle de son genre, forte d'une expertise et d'une autorité inégalées. Ces qualités lui permettent de fédérer et de représenter la communauté mondiale de la gestion collective.

Alors que nous sommes tous impatients de retrouver un monde normal – et, pour ma part, je suis sûr que toutes ces réunions Zoom ne me manqueront pas – permettez-moi de partager avec vous les principes fondateurs que j'aimerais voir développés pour l'année qui nous attend.

Mettre le créateur au premier plan. Les industries créatives sont importantes. Mais, disons-le clairement, l'« économie de l'œuvre » l'est encore plus. Car ce sont les œuvres – les scénarios, les films, les peintures, les textes et toutes les œuvres créées par les membres des OGC – qui priment sur tout. Ces œuvres sont le fondement et le moteur des industries créatives, de la valeur économique qu'elles génèrent et des emplois qu'elles créent.

Penser global. Aujourd'hui plus que jamais, les OGC sont en concurrence sur un marché international – mais cela ne diminue pas l'importance d'une bonne coordination à l'échelle mondiale : au contraire, avec la fragmentation du marché, il est d'autant plus vital de pouvoir compter sur une communauté internationale forte, en nous efforçant d'éliminer les problèmes d'efficacité, d'harmoniser les systèmes et de fédérer grandes et petites sociétés.

Cultiver notre unité. Les OGC sont fières de leurs cent ans d'histoire mais plus important encore, il est nécessaire de préserver leur rôle à long terme. Pour cela, je suis fermement convaincu que nous devons nous serrer les coudes et nous concentrer sur nos intérêts communs. Par-dessus tout, cela veut dire nous préoccuper des petites sociétés tout autant que des grandes.

Aujourd'hui, l'écosystème qui nous entoure – et la COVID-19 l'a clairement illustré – est bien trop souvent inéquitable et inefficace. Un grand nombre de sociétés font un travail formidable pour changer les choses. Les autres doivent désormais suivre leur exemple, épaulées par la CISAC, en mettant le créateur au premier plan, en misant sur la collaboration internationale et en cultivant cette qualité qui est notre plus grande force : notre unité. ■

> “La fragmentation du marché a rendu d'autant plus vitale la nécessité d'une communauté internationale forte.”

© Tomas Rangel

AVANT-PROPOS DE MARCELO CASTELLO BRANCO, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les sociétés ont prouvé leur valeur et des changements sont en marche

La pandémie de COVID-19 a créé beaucoup d'incertitude parmi les sociétés membres de la CISAC à travers le monde. Cette incertitude est toujours présente mais, aujourd'hui, nous entrevoyons aussi des signes prometteurs de reprise. Malgré toutes les difficultés, nous semblons sortir de cette période tumultueuse.

Nous nous sommes montrés à la hauteur et avons surmonté ces difficultés inattendues. Les sociétés se sont adaptées rapidement au télétravail, restant physiquement à distance mais professionnellement connectées. Nous avons mis en place un ensemble de mesures d'urgence. Nous avons été durement mis à l'épreuve et contraints par la pandémie à sans cesse revoir nos priorités en temps réel.

Nous sommes tous conscients que, malgré tous nos efforts, ce n'était pas encore suffisant. À juste titre, les membres des sociétés CISAC attendent de nous davantage de soutien et de services au jour le jour. Répondre à ces attentes fait partie de notre mission, de nos engagements et de notre devoir.

Ne nous leurrons pas : nous avons encore bien des sommets à gravir. Dans le monde post-COVID, il s'agira de remédier aux inégalités créées par la pandémie. Nous devrons nous adapter aux changements profonds des comportements et des infrastructures économiques qui bouleversent notre secteur.

L'accélération digitale déclenchée par la crise est vouée à se poursuivre. Elle influencera considérablement la façon dont les entreprises évolueront dans le paysage actuel et aborderont l'avenir.

Dans le secteur musical, les fusions vont certainement continuer et la vague d'acquisition des catalogues ne montre pas de signes de ralentissement. Ce sont de bonnes nouvelles – qui témoignent de la reconnaissance de la valeur considérable de la musique, de la créativité et des œuvres par les investisseurs. Les droits sont de plus en plus souvent détenus par des fonds privés et les jetons non fongibles (NFT) ont acquis le statut d'actifs numériques, remettant en question la façon dont nous percevons la valeur des photos, vidéos, œuvres audio et autres types de fichiers numériques.

J'ajouterais que la pandémie a aussi montré que les contenus créatifs et l'art n'ont jamais été aussi indispensables à notre bien-être. La différence aujourd'hui, c'est que les consommateurs jouent non seulement le rôle de clients et de curateurs mais aussi celui d'investisseurs.

Ce nouveau champ d'opportunités a de nombreuses ramifications et implique aussi un rôle plus important pour la CISAC. Il changera la façon dont nous fonctionnons en tant que réseau mondial de sociétés d'auteurs et de répertoires interconnectés. Il nous rendra aussi plus dépendants les uns des autres, exigera un renforcement de nos accords de représentation, un échange plus dynamique des idées et des meilleures pratiques, plus de solutions collaboratives de nos systèmes de gestion, plus de technologie, d'intégrité des données et de travail de sensibilisation à travers le monde.

> “La pandémie a aussi montré que les contenus créatifs et l'art n'ont jamais été aussi indispensables à notre bien-être.”

Nous travaillons actuellement à la définition du plan stratégique de la CISAC pour l'avenir et nous allons nous assurer que toutes les voix seront entendues dans ce processus. Nous devons donner une image renouvelée d'une confédération multirépertoire, qui s'adapte aux nouveaux modes de consommation et de distribution des contenus créatifs.

Notre réseau mondial est notre force et, paradoxalement, aussi notre faiblesse. La solidarité et la générosité sont primordiales pour garantir les meilleures pratiques qui incarnent véritablement notre communauté dans son ensemble.

Enfin, et ce n'est pas négligeable, malgré tous ces changements, une chose reste au fondement de tout ce que nous entreprenons : les créateurs doivent être au centre des discussions sur une rémunération plus équitable. L'écosystème de la création ne pourra être viable pour les générations futures que si nous atteignons résolument cet objectif. ■

©Philippe Zamora

AVANT-PROPOS DE GADI ORON, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CISAC

Plus que jamais, les créateurs à travers le monde ont besoin de soutien

L'année écoulée s'est révélée complètement inédite pour les créateurs et l'ensemble de notre secteur. Face à la crise sans précédent provoquée par la pandémie, la CISAC et ses membres ont fait preuve de résilience, démontré leur rôle incontournable et, surtout, prouvé que personne ne défend les intérêts des créateurs comme les sociétés d'auteurs.

Nos estimations les plus récentes laissent entrevoir une chute drastique des collectes mondiales qui pourrait atteindre -35 %. Les sociétés ont tout fait pour atténuer les pertes catastrophiques subies par les créateurs, avec des fonds d'urgence, des prêts, un paiement anticipé des droits et des actions pour obtenir le soutien des pouvoirs publics. La CISAC a accompagné tous leurs efforts. Comme toujours, que ce soit dans les bons ou les plus mauvais moments, la mission de la CISAC est de soutenir ses membres.

Malgré les circonstances difficiles, le travail de nos comités et nos programmes d'action intensifs ont continué sur leur lancée mais en ligne. Notre dernière **Assemblée Générale** de mai 2020 a été la première de l'histoire de la CISAC à se tenir virtuellement, marquant un nouveau chapitre du travail de la confédération.

Nos activités, cette année, ont reçu l'appui d'un formidable et convaincant porte-parole: notre **nouveau Président Björn Ulvaeus**. Björn a déjà largement prouvé son engagement passionné pour les droits des créateurs en cette période où notre secteur en a le plus besoin.

Ce Rapport annuel reflète parfaitement tout le travail accompli au profit de nos membres ces 12 derniers mois. Pour ne citer que quelques temps forts, nous avons mis en place une campagne internationale sur le **buyout des droits**. Le site *Your Music Your Future International* a été lancé en février et donne une dimension internationale à l'impressionnant mouvement du même nom initié aux États-Unis. Celui-ci prend de plus en plus d'ampleur grâce à sa traduction en différentes langues et vient compléter les analyses juridiques et recommandations de la CISAC qui ont été publiées pour aider les sociétés et les créateurs à mieux comprendre et faire face aux contrats de buyout dans différents pays.

La CISAC continue à défendre les actions de ses sociétés membres dans leurs pays respectifs pour obtenir de meilleures conditions, plus équitables pour les créateurs. Nos campagnes pour la **rémunération équitable des exploitations en ligne**, la **copie privée**, le **droit à rémunération des créateurs audiovisuels** et le **droit de suite des artistes visuels** restent des priorités.

En matière de gouvernance, quelle satisfaction de voir la société espagnole **SGAE réintégrer** la communauté CISAC après trois ans de pressions, d'assistance et de soutien expert de la confédération, et de profondes réformes de ses activités.

Sur le plan technologique, cette année a vu plus de 100 sociétés migrer avec succès vers le nouveau **système ISWC**, qui apportera d'inestimables avantages. L'analyse en cours des outils existants permettra de définir une **feuille de route technologique et notre future vision pour CIS-Net**.

La CISAC a également changé ses règles pour accueillir les **Entités de Gestion des Droits** en tant que clientes et concilier nécessité d'évoluer et préservation des valeurs fondamentales de la gestion collective.

La CISAC et ses membres ont aussi engagé un **processus stratégique de consultation pour définir leurs futures priorités.** Lancé l'année dernière, il a déjà permis de recueillir de nombreuses idées grâce aux enquêtes auprès des membres et entretiens avec les Directeurs Généraux des sociétés. Presque invariablement, il apparaît que nos membres jugent le travail de la CISAC indispensable à leurs propres activités. Ce constat clair offre une base solide pour planifier l'avenir et nous comptons présenter le nouveau plan stratégique de la CISAC d'ici à fin 2021.

> “Tout au long de cette année, nous avons été proactifs face aux changements, fait preuve de résilience et défini une nouvelle vision pour l'avenir.”

Le mot « challenge » ne peut se concevoir sans le mot « changement ». Tout au long de cette année, nous avons été proactifs face aux changements, fait preuve de résilience et défini une nouvelle vision pour l'avenir. C'est une année que personne ne souhaite voir se répéter, mais elle nous a aussi indubitablement préparés au monde post-COVID-19 et à des jours meilleurs. ■

CISAC: LE RÉSEAU MONDIAL DES CRÉATEURS

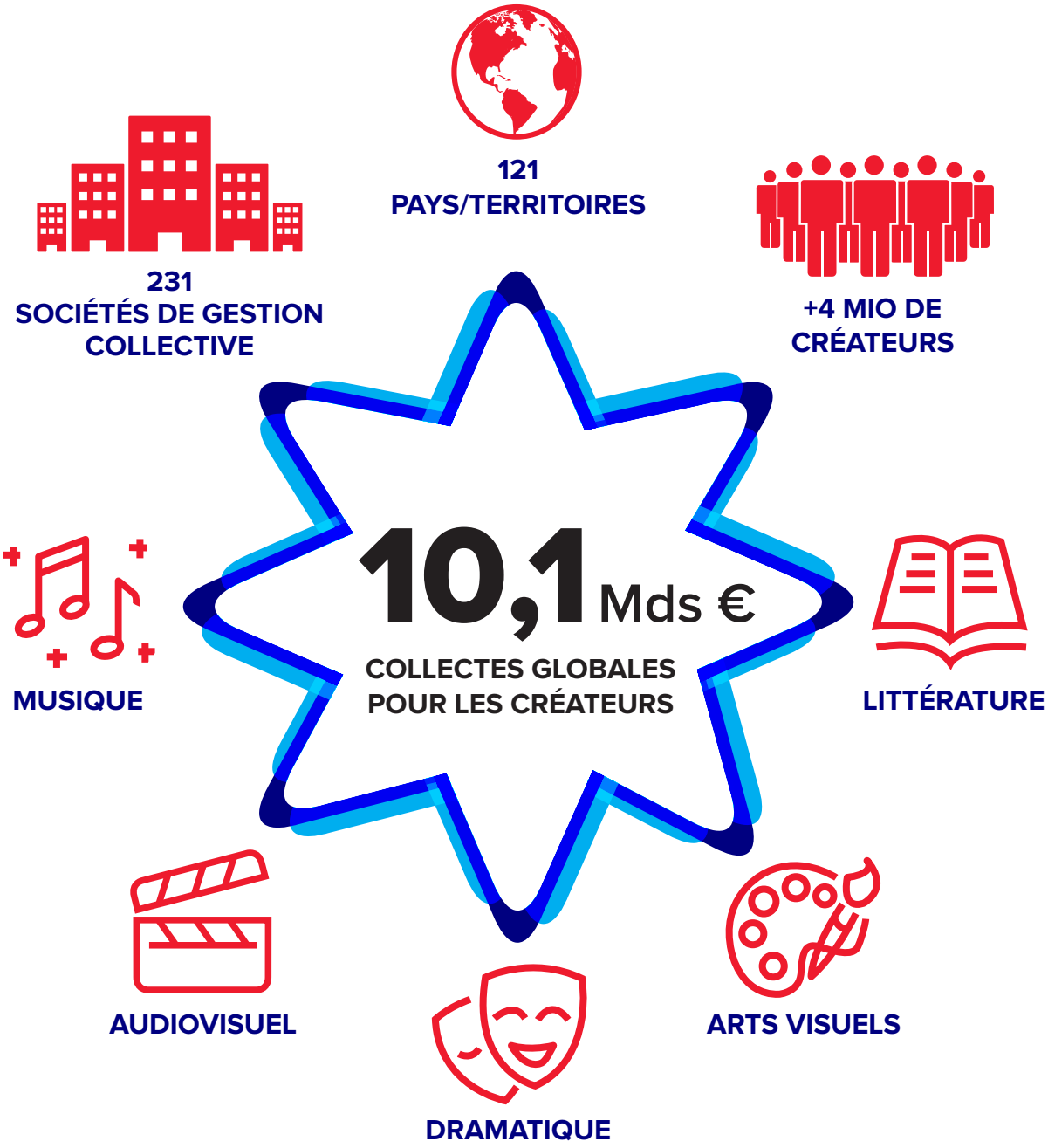

COVID-19 : la CISAC renforce son partenariat avec l'UNESCO avec « ResiliArt »

S'associant à l'UNESCO pour lancer le projet « ResiliArt », la CISAC a pu compter sur son rayonnement mondial pour mobiliser la communauté des créateurs et influencer les décideurs politiques partout dans le monde.

Lancé en avril 2020 à l'instigation de l'ancien Président de la CISAC Jean-Michel Jarre, « ResiliArt » est un forum visant à sensibiliser l'opinion sur l'impact de la COVID-19 sur le secteur créatif et culturel, mobiliser la communauté internationale des créateurs et contribuer à mettre en place des politiques gouvernementales efficaces à travers le monde. La CISAC a joué un rôle phare dans les deux grands évènements organisés en mai et septembre 2020.

Le débat **La voie vers la reprise**, organisé en partenariat avec la FICDC, a appelé les gouvernements à mettre les créateurs au cœur de leurs stratégies de relance. Ce débat a réuni Pascal Rogard, DG de la SACD, Anitta, auteure-compositrice-interprète brésilienne, Fouzia Saeed, DG du Conseil National des Arts du Pakistan, Cheick Oumar Sissoko, SG de la Fédération Panafricaine des Cinéastes, Mohamed Saif Al-Afkham, Président de l'Institut International du Théâtre, Ferne Downey, Présidente de la Fédération Internationale des Acteurs, et Jana Vozárová, DG de LITA.

©UNESCO

Lors du débat **« ResiliArt »** Afrique, Yvonne Chaka Chaka, Vice-Présidente de la CISAC, a pris la parole aux côtés de S.E. Abraão Vicente, ministre des Arts et des Industries créatives du Cap-Vert, Vusumuzi Mkhize, DG du département des Sports, des Arts et de la Culture d'Afrique du Sud, Eino-John Max, Président du CECAF et DG de la NASCAM, Kenny Saint Brown, compositrice de musique nigériane et Yvan Buravan, compositeur de musique rwandais. Les intervenants ont réclamé une meilleure protection des créateurs à l'heure où la COVID-19 accélère la transition numérique dans la région. Les pouvoirs publics doivent remédier aux lacunes des systèmes de protection du droit d'auteur et d'octroi de licences pour être à la hauteur des exigences de l'ère post-COVID-19. Plus de solidarité entre

©UNESCO

les nations, les OGC et les ministres africains s'impose pour parler d'une voix forte et unie, et construire une vision commune pour élaborer les politiques et directives relatives au droit d'auteur dans la région.

« Les industries créatives ont été frappées de plein fouet : les créateurs ont perdu des sources de revenus dont ils ont besoin pour vivre et n'arrivent plus à joindre les deux bouts. J'enjoins les pouvoirs publics et tous les acteurs concernés à tout faire pour trouver des solutions pratiques et novatrices. »

Yvonne Chaka Chaka, « ResiliArt », Afrique ■

RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES 2020 : Crise, Résilience, Relance

Sous le titre « COVID-19 : Crise, Résilience, Relance », le Rapport sur les collectes mondiales 2020 de la CISAC publié en novembre 2020, offre une analyse détaillée de l'impact mondial de la pandémie sur les collectes des sociétés membres de la CISAC. Il met également en lumière les efforts des sociétés pour soutenir les créateurs, montre que la crise persistera largement en 2021 et décrit les mesures attendues des gouvernements pour soutenir le secteur de la création.

(suite)

Une évaluation de marché détaillée faite par l'analyste économique de la CISAC montre l'impact des mesures de confinement sur les différentes sources de revenus. Elle prévoit notamment une chute de 60 à 80 % des revenus liés à l'exécution publique des œuvres et aux concerts live, un secteur qui représentait 28 % des droits collectés en 2019. Les revenus du numérique, en revanche, affichent une forte croissance dans l'ensemble des sociétés, notamment grâce à l'essor du streaming vidéo par abonnement.

Impact de la COVID-19 sur les collectes de la catégorie live et ambiance en 2020

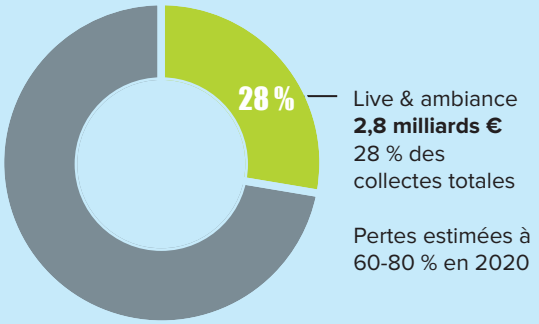

La section « Études de cas » décrit les mesures d'urgence prises par 11 sociétés membres de la CISAC en Australasie, au Brésil, en Colombie, en France, au Maroc, en Norvège, en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis : soutien financier, anticipation des répartitions, gestion des négociations avec les utilisateurs, campagnes auprès des gouvernements, octroi de licences pour les concerts en ligne, etc. Pour le Président de la CISAC Björn Ulvaeus, la réponse à la crise de la COVID-19 passe par un renforcement du droit d'auteur par les décideurs politiques.

Le rapport a obtenu une large couverture dans les grands médias d'actualité tels que BBC World TV News, *Le Monde* (France), l'agence de presse nationale DPA (Allemagne, Autriche), iNews (R-U) et les médias nationaux généraux en Allemagne, Suède, Finlande, Bulgarie, Hongrie, Italie, Croatie et en Chine. Il a également profité de la grande implication des sociétés membres et du relais de l'information sur les médias sociaux, avec la publication d'articles adaptés au contexte national par plus de 40 sociétés.

Le rapport est le fruit d'un travail d'équipe entre les départements Communication et Business. Le Groupe des Experts de la Communication (CEG), constitué de 25 représentants des équipes de communication des sociétés, a joué un rôle consultatif en donnant son avis et en contribuant à promouvoir le rapport à l'échelle internationale. ■

BUYOUT DES DROITS : recommandations juridiques et nouvelle ressource pédagogique

La généralisation des clauses de buyout (acquisition forfaitaire des droits), en particulier dans le secteur du streaming, est un problème mondial pour les créateurs, changeant leurs rapports de négociation avec les utilisateurs de leurs œuvres. L'essor du streaming vidéo à l'ère post-COVID-19 fait encore plus ressortir l'importance de cette source de revenus pour les membres de la CISAC et, par conséquent, la nécessité d'agir et de mieux faire comprendre le problème du buyout.

Les œuvres des auteurs et compositeurs de musique (tout comme celles des scénaristes et réalisateurs) sont une partie intégrante et inestimable de la structure narrative des films, programmes de télévision et autres médias audiovisuels. Traditionnellement, les revenus de droit d'auteur sont la seule source sûre de revenus pour les créateurs. L'essor des pratiques de buyout de leurs droits (y compris les droits d'exécution) change complètement la donne en matière de rémunération des auteurs, avec d'importantes répercussions pour leur carrière.

Pour soutenir ses membres, la CISAC a répondu sur deux fronts : par des études juridiques et une campagne éducative internationale.

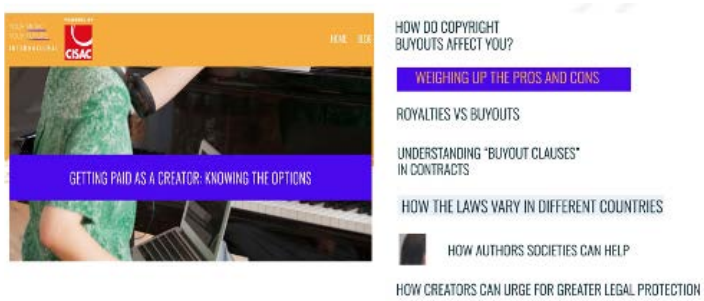

En juin 2020, la CISAC a publié ses Recommandations sur le buyout des droits, avec la contribution de la Commission Juridique et du Comité de Politique Globale. Elles explorent les conséquences du buyout pour les créateurs et proposent des solutions. Ces recommandations entendent fournir un outil de référence et une source d'informations de premier ordre pour les OGC, afin de les aider à représenter, assister et conseiller leurs membres. Elles intègrent l'analyse de trois études d'experts commandées par la CISAC, l'une mondiale et les deux autres couvrant spécifiquement l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine.

Suite à cela, une campagne pédagogique mondiale a été lancée pour expliquer les différentes options de rémunération des créateurs et les implications des clauses de buyout pour leur carrière. La campagne « Your Music Your Future International » se veut facilement exploitable par les sociétés locales afin de soutenir leurs membres.

(suite)

« Your Music Your Future International » étend à l'échelle mondiale la campagne américaine « Your Music Your Future », qui a déjà rencontré un franc succès. YMYF, fondé par le compositeur américain (et membre du conseil d'administration d'ASCAP) Joel Beckerman, a vu le jour en 2019 aux États-Unis et a déjà réuni plus de 15 000 signataires.

« Your Music Your Future » prend une dimension internationale

La CISAC a contribué à adapter le site Internet www.yourmusicyourfuture.com à un public mondial. Le nouveau site https://international.yourmusicyourfuture.com/ a été lancé fin février. Depuis, les sociétés membres se sont investies dans le projet et préparent des versions adaptées aux contextes nationaux en français, espagnol, portugais et finnois.

Comme le souligne Joel Beckerman : « *C'est un mouvement qui vient des compositeurs pour les compositeurs, afin d'informer notre communauté sur les choix possibles en matière de droits d'exécution. Son objectif est de faire passer ce message pédagogique essentiel à tous les créateurs de musique à travers le monde.* »

La campagne a acquis une visibilité internationale grâce au premier grand forum public sur le buyout de la communauté CISAC, un symposium organisé par la JASRAC et l'APMA en mars 2021 et animé par le Secrétaire Général de l'APMA, Satoshi Watanabe. Björn Ulvaeus, Président de la CISAC, Gadi Oron, le Directeur Général, Shunishi Tokura, Président de l'APMA, et la Professeure Alice Lee, auteure de l'analyse juridique pour l'Asie-Pacifique, ont pris la parole pour souligner l'urgence de mieux informer les auteurs dans toutes les régions.

La campagne a un but purement pédagogique et n'entend pas faire pression ni prendre parti dans le débat sur le buyout. Elle explique comment les compositeurs et auteurs de musique qui travaillent pour le cinéma, la télévision et d'autres médias audiovisuels dépendent d'un « accord type » qui leur permet, depuis plus d'un siècle, de toucher des revenus contre la cession de leurs droits d'auteur aux radiodiffuseurs, services de streaming et autres utilisateurs de leurs œuvres.

Ce principe centenaire est de plus en plus remis en question par des entreprises qui veulent imposer aux créateurs le buyout de leurs droits (y compris les droits d'exécution) comme condition d'embauche ou de participation à un projet. Dans ce cas de figure, les auteurs sont censés créer de la musique en échange d'une rémunération unique au lieu de recevoir des revenus réguliers pour l'utilisation de leurs œuvres.

La campagne a reçu le soutien et la participation du CIAM et d'autres organisations de créateurs comme The Ivors Academy, l'ECSA, l'IMPF et l'APMA. Elle peut également compter sur l'implication des représentants des sociétés du Groupe des Experts de la Communication, qui jouera un rôle clé dans la mise à jour de cet outil, l'enrichira de nouveaux contenus pédagogiques et l'adaptera aux contextes nationaux. ■

IDENTIFIANTS : les sociétés adoptent le nouveau système ISWC

Plus de 100 sociétés membres de la CISAC ont désormais adopté le nouveau système de gestion de l'identifiant musical ISWC. Plusieurs formations ont été organisées par la CISAC dans toutes les régions pour les y aider. La dernière, organisée par le bureau régional Amérique latine, a réuni plus de 190 participants.

Le 24 septembre 2020, la CISAC a annoncé l'achèvement du projet de modernisation de l'ISWC, dans les délais et selon le budget fixé. Le système international ISWC, modernisé par la CISAC pour la première fois en 15 ans, améliore la précision, la rapidité et l'efficacité du travail des sociétés dans le suivi des œuvres des créateurs et le paiement des droits qui leur sont dus. Il aidera les sociétés et les éditeurs de musique à gérer les milliers de milliards de transactions de données générées par l'essor du streaming musical.

Après la transition de l'ancien au nouveau système en juillet 2020, ce dernier est désormais largement adopté par les sociétés et déployé auprès des éditeurs. Son développement, confié par la CISAC à Spanish Point Technologies en janvier 2018, a été soutenu par des entreprises et organisations de l'ensemble des secteurs de la gestion collective, de l'édition et des services numériques.

La modernisation s'est accompagnée d'une stratégie de communication très active pour lui assurer un déploiement le plus large possible.

Avant le lancement du nouveau système, la CISAC et Spanish Point ont organisé des ateliers pour former le personnel technique des sociétés et s'assurer que celles-ci tireront le meilleur parti de la modernisation du système. Les membres ont également reçu des recommandations concernant diverses tâches à exécuter pour assurer la réussite du projet.

(suite)

En mars 2021, un séminaire post-lancement a apporté plus d'informations sur les principaux éléments du nouveau système, l'accès au portail, les principales fonctionnalités, les tâches de workflow et les cas d'usage rapportés par les sociétés locales et les plateformes partagées concernant la connexion au nouveau système. Il s'adressait aux techniciens responsables des processus système et des processus de documentation et de répartition des sociétés participantes.

ISWC Network

Le nouveau système ISWC apporte des avantages clés aux sociétés :

Une plus grande précision. Les codes seront attribués par la CISAC, de manière centralisée, afin d'éviter les doublons et les imprécisions. Ce système d'attribution centralisée garantira l'attribution d'un code unique à chaque morceau.

Plus de rapidité. Contrairement au système précédent, dans lequel les attributions étaient souvent retardées par la nécessité de faire d'abord enregistrer l'œuvre, les ISWC sont disponibles presque instantanément, si bien qu'un morceau exploité sur Spotify, Amazon, Apple Music ou tout autre service peut être monétisé sur-le-champ.

Une efficacité accrue. Le système d'attribution entièrement automatisé permet aux sociétés de gagner du temps et de l'argent et, par conséquent, de mieux rémunérer les créateurs qu'elles représentent.

« Nos membres comptent sur nous pour simplifier leurs démarches administratives et pouvoir se concentrer sur la création de nouvelles œuvres. Le nouveau système centralisé est prévu pour améliorer la rapidité, la précision et l'efficacité du suivi de chaque œuvre partout dans le monde et, plus important encore, faire en sorte que les droits dus aux créateurs leurs parviennent plus rapidement. » **Dean Ormston, Directeur Général d'APRA AMCOS, Australie et Nouvelle-Zélande** ■

RÉFORMES DE LA CISAC : les Entités de Gestion des Droits deviennent des clientes

La CISAC a réalisé d'importants progrès en 2020 et 2021 avec des réformes permettant à la confédération de proposer des services aux Entités de Gestion des Droits (EGD). Ces entités sont des entreprises qui exercent leurs activités selon un modèle économique différent de celui des OGC traditionnelles qui constituent les membres de la CISAC.

Grâce à cette nouvelle politique, les EGD peuvent devenir clientes de la confédération et obtenir l'accès aux outils professionnels de la CISAC (Outils du CIS). La CISAC préserve ainsi les valeurs clés de la gestion collective telles que la bonne gouvernance et la transparence tout en encourageant l'adoption de ses normes et de ses systèmes par d'autres acteurs du secteur de la gestion des droits.

Quatre EGD sont déjà clientes de la CISAC : **Soundreef (R.-U.)**, **Unison (Espagne)**, **NexTone (Japon)** et **HEXACORP (États-Unis)**. Par ailleurs, deux sociétés membres de longue date qui ne satisfaisaient pas à la nouvelle définition d'une OGC – **CMRRA (Canada)** et **MCPS (R.-U.)** – ont changé de statut et sont désormais également clientes de la confédération.

MEMBRES	CLIENTS
OGC uniquement	Entités de Gestion des Droits
Plein accès à : Outils du CIS Assemblée Générale Comités Nomination au Conseil Fonds de solidarité et soutien	Accès aux Outils du CIS Statut d'observateur lors des comités techniques abordant des questions en lien avec les outils du CIS Statut d'observateur lors des comités régionaux abordant des questions en lien avec les outils du CIS
Cotisations sur la même base qu'aujourd'hui	Cotisations calculées sur la base de la totalité des coûts du CIS

Membres ou clients

Ces changements n'ont pas d'impact sur les critères d'adhésion à la CISAC, qui restent inchangés. Le statut de membre de la CISAC et tous les avantages qui l'accompagnent restent réservés aux seules OGC.

Les EGD sont des entités actives dans la gestion des droits mais qui ne peuvent prétendre à la qualité d'OGC aux termes des Statuts de la CISAC. Elles peuvent demander à obtenir l'accès aux Outils du CIS selon des conditions bien spécifiques, moyennant le paiement de frais selon un modèle adopté par le conseil d'administration en novembre 2020.

Afin de devenir clientes, ces entités doivent démontrer qu'elles respectent la définition d'une EGD prévue aux Statuts de la CISAC. Une EGD doit également remplir un certain nombre d'exigences et obligations :

- Avoir signé au moins un accord de représentation avec un membre de plein droit de la CISAC ;
- Respecter toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où elle mène ses activités ;
- Signer et respecter le contrat d'utilisation des Outils du CIS ;
- Respecter certaines Résolutions obligatoires spécifiques (la plupart des Résolutions obligatoires sont applicables à la fois aux membres et aux clients) ;
- Fournir au Secrétariat certains documents et informations pour permettre à la CISAC de confirmer qu'une EGD remplit les conditions du statut de cliente et respecte ses obligations à tout moment.

(suite)

Évaluation des EGD Clientes

Il existe des différences importantes entre les demandes de candidature des OGC et des EGD. Dans le cas des demandes des EGD Clientes, le Secrétariat vérifie que les critères mentionnés ci-dessus sont respectés mais il n'y a pas d'évaluation qualitative des activités opérationnelles de ces entités.

Ainsi, contrairement à l'admission des OGC en tant que membres, la validation d'une EGD Cliente ne constitue aucunement une marque d'approbation de la CISAC. Les membres de la CISAC qui souhaitent conclure un accord avec une EGD Cliente doivent effectuer leurs propres vérifications préalables. Toute affirmation d'une EGD selon laquelle sa validation en tant que cliente signifie que la CISAC reconnaît ou approuve ses activités opérationnelles est incorrecte. ■

GOUVERNANCE : la CISAC réadmet la SGAE suite aux réformes

Le processus intensif d'évaluation, de contrôle et d'assistance engagé par la CISAC a abouti à la réadmission de la société d'auteurs espagnole SGAE en mars 2021. Elle intervient après la mise en œuvre d'une série de réformes qui ont transformé la société et ses activités.

Cette décision permet de réintégrer dans la communauté CISAC l'un de ses plus grands et plus anciens membres fondateurs. Cet aboutissement est la démonstration parfaite de l'importance des strictes règles de gouvernance de la CISAC et de son engagement à soutenir ses membres pour les aider à se conformer aux normes internationales.

« La CISAC nous a apporté sa pleine et entière coopération, qui nous a permis de nous adapter aux réglementations et aux normes internationales applicables au secteur de la gestion collective. »

Antonio Onetti, Président de la SGAE

Le conseil d'administration de la CISAC a décidé de réadmettre la SGAE après un examen approfondi de tous les changements de pratiques mis en œuvre ces trois dernières années. Cette décision a pris effet immédiatement, conformément aux termes de l'exclusion provisoire de la société en mai 2019.

Les réformes introduites avec le soutien de la CISAC poursuivaient les objectifs suivants :

- mettre fin aux pratiques discriminatoires concernant l'élection des membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance ;
- organiser une nouvelle élection du conseil d'administration et rétablir la représentation de tous les ayants droit affiliés au sein des organes de direction de la société ;
- introduire un nouveau code de conduite pour traiter les conflits d'intérêts ;
- ajuster les pondérations des différentes catégories de musique et séparer les fonds de répartition pour la musique et l'audiovisuel ;
- instaurer un plafond maximal de 20 % sur les droits versés pour la musique diffusée la nuit conformément à la législation en vigueur ;
- développer une technologie afin de corriger les écarts de calcul des droits liés à la musique inaudible dans les rapports d'utilisation.

Le Président de la SGAE, Antonio Onetti, a salué le retour de sa société au sein de la CISAC : *« Pendant cette période de réformes institutionnelles, la CISAC nous a apporté sa pleine et entière coopération, qui nous a permis de nous adapter aux réglementations et aux normes internationales applicables au secteur de la gestion collective. Notre réadmission au sein de la CISAC et l'approbation des statuts de la société par le ministère de la Culture, deux institutions qui veillent à notre bon fonctionnement, posent les jalons d'une organisation plurielle plus démocratique. Nous devons continuer à travailler ensemble pour rendre la SGAE plus efficiente. »* ■

CISAC/ÉDITEURS : efforts conjoints pour harmoniser les cue sheets

En collaboration avec les éditeurs et producteurs de musique au sein du Forum Sociétés-Éditeurs, la CISAC a mené à bien le projet mondial d'harmonisation des cue sheets – une initiative qui profitera grandement à tous les acteurs impliqués dans la production musicale pour les œuvres audiovisuelles.

Les cue sheets fournissent des informations détaillées aux éditeurs, producteurs et sociétés d'auteurs. Elles leur permettent de contrôler l'utilisation de musique dans les productions audiovisuelles comme les films et les programmes télévisés, ce qui facilite le paiement des droits aux créateurs de musique et autres ayants droit. Cette harmonisation améliore la gestion des droits musicaux et renforce la cohérence dans l'utilisation des cue sheets.

Le Forum Sociétés-Éditeurs est une initiative conjointe de la CISAC, de la CIEM et de l'IMPA, avec le soutien de l'AIMP et de l'IMPF pour le compte des éditeurs.

Les avantages de l'harmonisation des cue sheets

L'objectif commun est de garantir l'échange normalisé des données entre producteurs, éditeurs et sociétés et, ainsi, d'améliorer les revenus des créateurs et ayants droit.

Ce projet a impliqué la création d'un nouveau modèle de document exhaustif appelé « Common Cue Sheet » – et d'une terminologie standardisée utilisable par les producteurs et les éditeurs dans tous les formats et toutes les plateformes existantes.

(suite)

THE SOCIETY PUBLISHER FORUM

SUPPORTED BY

Avec cette terminologie commune, la « Common Cue Sheet » reprend toutes les métadonnées utiles sur les œuvres musicales et la production dans laquelle elles sont intégrées. Elle précise aussi le contexte et la durée d'utilisation des œuvres musicales et intègre de nombreux identifiants normalisés internationalement reconnus.

Quelques avantages notables :

- meilleure efficacité lors du traitement des cue-sheets et en cas de modification des données relatives aux œuvres musicales ;
- plus grande efficacité du processus d'enregistrement des œuvres musicales et plus grand nombre d'œuvres enregistrées ;
- possibilité de lier les données sur les paiements à la documentation des œuvres musicales pour permettre aux éditeurs de contrôler efficacement le paiement des droits ;
- meilleure cohérence entre les enregistrements par les éditeurs et les versements des sociétés pour l'exploitation des productions cinématographiques et télévisées.

> “L'objectif commun est de garantir l'échange normalisé des données entre producteurs, éditeurs et sociétés et, ainsi, d'améliorer les revenus des créateurs et ayants droit.”

Promouvoir une adoption universelle

Cette harmonisation doit profiter à tous les acteurs du secteur à l'échelle mondiale. Pour concrétiser ces avantages, il est essentiel que ce projet soit connu et mis en œuvre efficacement et à vaste échelle partout dans le monde. Les sociétés membres de la CISAC sont invitées à faire connaître cette initiative auprès de leurs membres et partenaires économiques. Les producteurs et services de vidéo à la demande ont également été impliqués pour garantir une mise en œuvre optimale du projet partout dans le monde. ■

L'OMPI et la CISAC signent un accord sur les données liées aux répertoires

La CISAC a encore renforcé sa collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) : pour la toute première fois, les deux organisations coopèrent sur la gestion des répertoires afin de soutenir les sociétés et les créateurs des pays en développement.

©WIPO

En juillet 2020, Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, et Francis Gurry, ancien Directeur Général de l'OMPI, ont signé un accord qui permettra aux sociétés qui gèrent leur répertoire musical via WIPO Connect de le mettre à la disposition des autres membres de la CISAC en utilisant le réseau CIS-Net de la CISAC.

En vertu de cet accord, le nouveau logiciel mis au point par l'OMPI pour les sociétés des pays en développement, facilitera leur participation au réseau international des systèmes d'information de la CISAC. Cet outil a été spécialement conçu pour étendre la couverture internationale des OGC et améliorer les revenus des créateurs et éditeurs qui leur ont confié la gestion de leurs droits.

Ce partenariat CISAC-OMPI fait suite à l'accord sur les méta-données signé début 2020 entre l'OMPI et la SUISA, qui permet aux sociétés utilisatrices de WIPO Connect d'accéder au système mondial d'identification des auteurs, compositeurs et éditeurs – le système IPI – géré par la SUISA pour le compte de la CISAC.

Grâce à cet accord et au nouvel accord conclu avec la CISAC, les utilisateurs de WIPO Connect pourront partager leurs répertoires nationaux sur les systèmes internationaux d'échange d'informations gérés par la CISAC. Cela permettra d'identifier avec précision au niveau international le répertoire des auteurs et compositeurs membres des sociétés utilisatrices de WIPO Connect, et de les rémunérer. ■

COPIE PRIVÉE : l'étude mondiale de la CISAC plaide pour un lobbying local

La rémunération pour copie privée est l'une des grandes priorités de la CISAC et une source de revenus de plus en plus importante pour les créateurs pendant la crise de la COVID-19. De nombreux pays ont eu recours aux fonds socioculturels spéciaux dérivés de la copie privée pour proposer une aide d'urgence aux catégories de créateurs les plus affectées.

La rémunération pour copie privée est une source de revenus sous-exploitée, avec un immense potentiel de croissance. La CISAC s'efforce de lever les obstacles à la mise en place de systèmes de rémunération et soutient les réformes législatives nationales et régionales. Les collectes des sociétés liées à la copie privée ont atteint 389 millions d'euros en 2019, soit 6,5 % des droits collectés en Europe et jusqu'à 14,8 % en Afrique.

Publication d'une nouvelle étude mondiale

En novembre 2020, la CISAC a publié sa nouvelle Étude mondiale sur la copie privée 2020, l'analyse la plus fiable et la plus exhaustive à ce jour sur les systèmes de protection de la copie privée à travers le monde. Cette étude, réalisée en partenariat avec le BIEM et la société néerlandaise Stichting de Thuiskopie, offre un panorama détaillé des systèmes de copie privée et de l'environnement légal actuel dans 194 pays des cinq continents. Elle décrit les mesures nécessaires pour maximiser ces revenus et montre les avantages économiques potentiels lorsque des systèmes de rémunération efficaces sont mis en place.

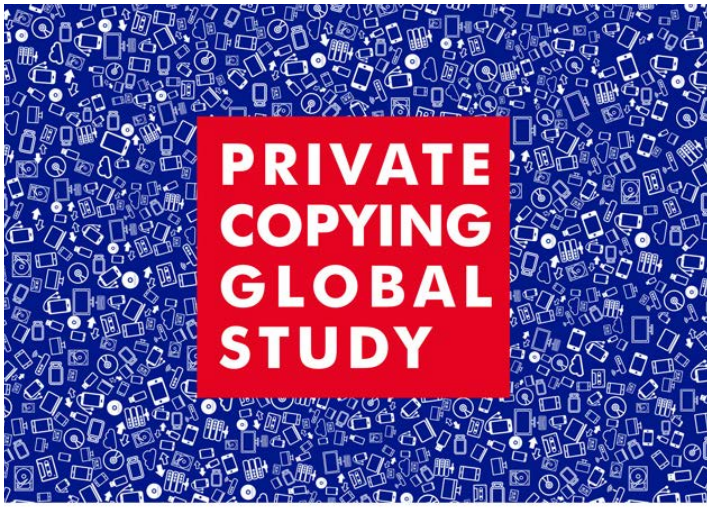

Actions de lobbying à travers le monde

La copie privée est une source de revenus particulièrement importante en **Afrique**, stimulée par l'utilisation croissante et massive des dispositifs multimédias et des smartphones. Les collectes ont augmenté, notamment grâce à quatre pays qui ont commencé à collecter ces dernières années – le Maroc, le Cap-Vert, la Tunisie et le Malawi – et ont généré ensemble 6 millions d'euros. La CISAC soutient également la mise en place de la rémunération au Sénégal et au Kenya.

Une ambitieuse initiative régionale de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) prévoit l'instauration de la rémunération pour copie privée dans ses huit États membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Avec le soutien et l'expertise juridique de la CISAC, le projet de directive devrait être adopté par le Conseil des ministres de l'UEMOA au premier semestre 2021, puis transposé en droit national par les États membres.

En **Amérique latine**, la CISAC soutient les efforts de la société mexicaine SACM pour faire approuver un décret spécial qui instaurera la rémunération. Ses interventions ont contribué à faire avancer l'examen du texte au Parlement suite au colloque sur la copie privée organisé par la Commission Culture et Cinématographie du Parlement. Le décret a été récemment approuvé par ladite Commission et est actuellement examiné par la Chambre des Députés. En mars, la CISAC a organisé un séminaire régional sur la copie privée, qui a réuni universitaires, experts et représentants des pouvoirs publics, parmi lesquels Sergio Mayer, Président de la Commission Culture et Cinématographie de la Chambre des Députés du Mexique.

> “La CISAC s'efforce de lever les obstacles à la mise en place de systèmes de rémunération et soutient les réformes législatives nationales et régionales.”

La CISAC soutient les appels aux autorités nationales d'un certain nombre de **pays européens** comme la Bulgarie, la Géorgie, la Slovénie et l'Ukraine pour adapter leur système de protection à l'ère numérique et faire respecter le paiement de la rémunération. ■

SERVICES D'INFORMATION : une nouvelle ressource pédagogique sur l'IPI

La CISAC continue à soutenir ses membres à l'aide d'outils et de services professionnels. Une nouvelle série de vidéos pédagogiques destinées aux utilisateurs de la base de données sur les ayants droit IPI a été mise à la disposition de tous les membres de la CISAC en mars 2021. Ce matériel a été créé grâce au travail du Groupe des Experts des Parties Intéressées (IPX), composé de représentants des sociétés membres, qui gère les règles de l'IPI.

Ces trois vidéos de 10 minutes visent à aider les utilisateurs à explorer le site, faire des recherches et gérer les enregistrements et la mise à jour des informations.

Le système IPI est utilisé par des centaines d'entités de gestion collective à travers le monde. En tant que composant essentiel du mécanisme d'échange de données entre sociétés membres de la CISAC, il joue un rôle central dans le paiement efficace des droits à des centaines de milliers de créateurs chaque année. Notamment aux compositeurs de musique, scénaristes pour la télévision, auteurs littéraires et artistes visuels.

La première vidéo explique comment explorer et faire des recherches dans l'interface en ligne de l'IPI et donne une présentation générale des champs de données disponibles pour chaque entrée. La deuxième montre comment créer un nouvel enregistrement IPI. Quant à la troisième, elle est consacrée à la mise à jour des entrées existantes dans l'IPI et à l'enregistrement des accords complexes impliquant différents droits, territoires, types d'utilisations et de créations.

Le système et la base de données IPI sont administrés par la société d'auteurs suisse SUISA, conformément aux recommandations et aux normes du CIS établies par la CISAC et le BIEM. Plus d'informations sur l'IPI sur :
https://www.cisac.org/services/information-services/ipi ■

SERVICES D'INFORMATION : une nouvelle base de données d'information sur les œuvres musicales (WID)

La base de données d'information sur les œuvres musicales (WID) est un outil essentiel de la CISAC, qui contient des informations sur les répertoires nationaux. La base de données est accessible à toutes les sociétés membres de la CISAC et est interrogeable comme tout autre nœud du réseau CIS-Net, utilisé par plus de 120 sociétés.

Après de nombreuses années de services, la WID devait être remplacée pour continuer à répondre aux besoins des membres de la CISAC. Le conseil d'administration a confié ce nouveau projet au fournisseur de solutions technologiques FastTrack.

Le projet a démarré en septembre 2020. Il est géré par le Comité Services d'Information (ISC), épaulé par trois équipes d'experts des sociétés, de la CISAC et de FastTrack. Ces trois équipes sont :

- **Le Groupe consultatif du projet** en charge de formuler des recommandations et d'assurer la supervision du projet.
- **Le Groupe consultatif sur les aspects fonctionnels** en charge de préparer les spécifications fonctionnelles pour la nouvelle WID, en tenant compte des fonctionnalités actuelles.
- **Le Groupe consultatif technique** en charge de formuler des recommandations sur l'intégration et les solutions techniques.

La première phase du projet s'est achevée le 28 décembre 2020, la nouvelle WID étant désormais accessible et interrogeable sur CIS-Net. La migration vers la nouvelle base de données s'est bien passée pour toutes les sociétés concernées. La nouvelle WID est également déjà compatible avec le nouveau système ISWC. Dès lors, les nouvelles œuvres enregistrées dans la WID bénéficient de l'attribution centralisée des ISWC.

La seconde phase devrait s'achever au premier semestre 2021 mais de nouvelles sociétés peuvent intégrer la WID à tout moment. ■

COMITÉS TECHNIQUES DE LA CISAC : les défis de l'octroi de licences à l'ère COVID

Avec la crise de la COVID-19 et l'annulation des réunions en présentiel, les Comités techniques ont dû s'adapter rapidement aux webinaires et réunions en ligne, se consacrant plus spécifiquement aux licences d'utilisation en ligne, au streaming en direct, aux podcasts et aux abonnements VOD.

Comité Technique Médias (MTC)

Le MTC, chargé des questions d'octroi de licences aux services numériques et aux radiodiffuseurs, a organisé des webinaires en juin et septembre 2020 sur l'impact de la crise pour les sociétés CISAC et les réponses urgentes qu'elles ont pu apporter.

Les participants se sont penchés sur les répercussions spécifiques de la crise sur la radiodiffusion, la VOD et le streaming en direct – notamment sur les concerts hybrides – et ont partagé leurs expériences en matière d'ajustement des tarifs pour la musique d'ambiance.

En octobre, en réunion plénière, le MTC s'est intéressé aux licences musicales pour les jeux vidéos, au buyout et aux licences multi-territoriales. Ole Obermann, responsable de la musique chez TikTok, a expliqué les difficultés liées aux licences

(suite)

musicales du point de vue d'un FSN. D'autres webinaires sont prévus en 2021, à commencer par une discussion sur les licences pour les podcasts en mars.

Comité Technique Œuvres Dramatiques, Littéraires et Audio-visuelles (CTDLV)

Réuni en visioconférence en novembre 2020, le CTDLV s'est penché en priorité sur la dépendance des OGC aux médias linéaires, surtout dans le contexte de la COVID-19. Les participants au débat ont examiné les difficultés liées à l'octroi de licences aux plateformes VOD dans différents pays. Par ailleurs, le CTDLV a adopté un certain nombre de meilleures pratiques de gestion des adaptations et œuvres coécrites dans le secteur audiovisuel.

Comité Technique Opérations (BTC)

Le BTC s'est réuni en visioconférence en mars et octobre 2020. Les participants ont notamment adopté :

- des recommandations concernant les Résolutions obligatoires sur les exécutions non identifiées ;
- des normes d'échange d'informations sur la musique utilisée dans les spots publicitaires ;
- une recommandation sur la répartition des parts par défaut dans les œuvres mixtes.

Le BTC continue de superviser le déploiement du projet CIS-Net RHA et l'utilisation de la base de données sur les chaînes retransmises. En 2021, il devrait donner sa recommandation définitive de meilleure pratique de répartition des revenus pour les grands concerts live. ■

ÉTATS-UNIS : soutien aux membres suite à la création du MLC

La CISAC soutient activement ses membres face au processus complexe en cours aux États-Unis visant à améliorer la collecte et la répartition des droits mécaniques par le biais d'une législation ad hoc introduite dans le Music Modernization Act (MMA).

L'une des principales dispositions du MMA, loi adoptée par le Congrès américain et promulguée en 2018, concerne la création du Mechanical Licensing Collective (MLC), l'entité chargée d'autoriser l'exploitation et de gérer les droits mécaniques liés aux utilisations en ligne des œuvres musicales. Le MLC a commencé ses opérations le 1er janvier 2021.

En collaboration avec le BIEM et un groupe de travail dédié de sociétés membres, la CISAC s'est impliquée depuis le début du processus de consultation de l'Office américain du droit d'auteur, afin de s'assurer que les droits des créateurs du monde entier sont équitablement représentés et protégés dans le nouveau système de licences générales prévu par le MMA.

Depuis la première consultation publique lancée en septembre 2019, la CISAC et le BIEM ont soumis de nombreuses observations en réponse aux avis d'enquête de l'Office du droit d'auteur et aux avis de propositions de réglementation qui ont suivi. Ces observations portaient sur divers aspects de la gestion des droits mécaniques : octroi de licences, obligation de déclaration, répartition des droits, droits non réclamés, transparence du MLC et de sa base de données, traitement des informations confidentielles, règles de protection des données.

Dans leurs observations et lors des réunions avec l'Office américain du droit d'auteur, le BIEM et la CISAC ont attiré l'attention sur les différences entre les divers systèmes de gestion des droits mécaniques. En particulier, ils ont mis en avant la relation différente existant entre les ayants droit et les OGC en dehors des États-Unis, avec une cession exclusive des droits mécaniques dans différents pays, qui justifie que les OGC soient considérées comme des sources fiables d'information et disposent de la légitimité nécessaire pour interagir avec le MLC.

Le BIEM et la CISAC ont également souligné la nécessité que le MLC fasse usage des normes et identifiants du secteur tels que l'ISWC, l'IPI et l'ISRC. ■

Rapport régional : EUROPE

La CISAC représente 104 sociétés dans 46 pays en Europe. Elles sont regroupées au sein du Comité Européen. Le bureau régional Europe CISAC-BIEM, basé à Budapest, coordonne les services aux membres et concentre ses efforts sur les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), où les difficultés des sociétés en matière d'octroi de licences, de collectes des droits et de traitement des données ont été amplifiées par la crise de la COVID-19.

En 2020/21, malgré la pandémie et l'annulation forcée des réunions en présentiel, la CISAC a poursuivi ses efforts de lobbying et ses actions juridiques pour soutenir ses membres dans les PECO.

Sur le front législatif, elle continue de promouvoir des modèles plus efficaces. Elle encourage notamment des solutions de guichet unique adéquates pour l'octroi de licences en Albanie, en Grèce, en Ukraine – en collaboration avec le GESAC –, au Kazakhstan et en Géorgie, et encourage le développement de systèmes de protection de la copie privée au Kazakhstan, en Ukraine et en Géorgie. Le bureau régional soutient également les activités de gestion du droit de suite dans le secteur des arts visuels en Pologne et en Russie. En Bulgarie, la CISAC et la SAA sont intervenues fermement pour soutenir FILMAUTOR dans le litige qui l'oppose aux câblo-opérateurs qui refusent de payer un tarif équitable pour l'utilisation des œuvres audiovisuelles.

(suite)

Séminaires et formation

Différents séminaires et formations en ligne sur de meilleures pratiques de gestion ont été organisés, pour certains en coopération avec l'OMPI, l'IFRRO et EVA. Le séminaire annuel de Budapest de décembre 2020 était consacré aux mesures prises par les sociétés des PECO pour contrer l'impact de la COVID-19.

En matière de **gouvernance**, le bureau régional a joué un rôle clé dans le long processus d'examen et d'évaluation des vastes réformes entreprises par la SGAE, qui ont conduit à sa réadmission en mars. La CISAC, en collaboration avec l'ICMP, soutient aussi le processus de coopération entre les sociétés MESAM et MSG, qui vise à améliorer l'efficacité de la gestion collective en Turquie.

Selon le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC, **le total des droits collectés** en Europe a augmenté de 6,5 % en 2019 pour atteindre 5,5 milliards d'euros, soit 54,4 % des collectes mondiales. Les collectes des PECO sont en croissance constante ces dernières années avec une hausse de 6,5 % en 2019 pour atteindre 470,7 millions d'euros, mais ont fortement chuté en 2020 du fait de la pandémie.

Cette chute devrait se poursuivre en 2021. Certaines petites sociétés de la région sont particulièrement vulnérables, car l'impact de la COVID-19 vient renforcer les incertitudes économiques et politiques existantes. D'où une pression particulièrement forte pour résister à une dégradation du niveau de protection du droit d'auteur déjà faible dans la région. ■

Rapport régional : ASIE-PACIFIQUE

Avec les confinements et la mise à l'arrêt de l'économie, la COVID-19 a engendré des difficultés sans précédent pour les sociétés d'Asie-Pacifique. Les revenus globaux des licences ont chuté de 45 à 60 % en 2020. Les collectes liées aux concerts et au karaoké sont quasi nulles. La paralysie du secteur touristique a sévèrement fait chuter les sommes collectées auprès des compagnies aériennes, de l'HORECA et des commerces de détail.

Bien que l'activité économique ait pu reprendre dans certains pays de la région fin 2020, les titulaires de licences étaient souvent dans l'incapacité de payer les droits ou ont demandé d'importantes réductions. L'impact a été beaucoup plus important pour les sociétés qui collectent principalement des droits pour les licences générales, que pour celles qui collectent les droits issus de l'exploitation numérique.

En 2020, le Comité Asie-Pacifique (CAP) s'est réuni deux fois en visioconférence pour discuter de sujets professionnels et opérationnels. Un certain nombre de groupes de travail (sur les Caractères multi-octets, l'Échange de données sur YouTube, les Concerts live en ligne et la Communication) ont été créés pour aider les membres de la région à augmenter les collectes, renforcer les pratiques de répartition et de documentation et améliorer leurs compétences en communication.

Marchés stratégiques : l'Inde et la Chine

Le bureau régional Asie-Pacifique de la CISAC soutient en priorité certains marchés clés comme l'Inde et la Chine :

- Malgré l'aide de la CISAC à IPRS pour élaborer de nouvelles stratégies et améliorer ses activités d'octroi de licences et de répartition dans le cadre de l'Évaluation d'aide au développement, de nombreux changements n'ont pas pu être mis en œuvre comme prévu à cause de la pandémie. Ce programme ayant été prolongé, la CISAC continue d'aider IPRS à mettre en place les méthodes de répartition proposées, moderniser son système de gestion des droits et encourager les réformes législatives.

- La loi chinoise sur le droit d'auteur a été modifiée en 2020. La CISAC poursuivra son travail avec la MCSC et donnera son avis sur la modification des règlements d'application sur les questions concernant la responsabilité des FSN, la réforme du système de gestion collective obligatoire et l'utilisation de musique dans les œuvres audiovisuelles.

Pendant les différents confinements, la consommation de musique à la maison via les médias numériques (p. ex. les services de streaming de musique, les services audiovisuels OTT et les concerts live en ligne) a grimpé en flèche en Asie-Pacifique. De nombreuses sociétés de la CISAC ont enregistré un **niveau record des collectes pour le secteur numérique** en 2020.

La chute des revenus des licences générales a été largement compensée par la croissance des revenus du numérique. En conséquence, certaines sociétés ont enregistré une baisse modérée de 2 à 12 % de leurs collectes, tandis que d'autres ont déclaré une hausse de leurs revenus. ■

Rapport régional : AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Malgré les difficultés créées par la pandémie, le bureau régional Amérique latine et Caraïbes a poursuivi ses campagnes sur la copie privée et le buyout, soutenu le secteur des arts visuels et continué à former les sociétés.

Les efforts visant à améliorer les revenus de la **copie privée** dans la région ciblent un petit nombre de pays clés. En juillet et octobre 2020, la CISAC a participé aux réunions organisées par la Commission Culture et Cinématographie de la Chambre des Députés du Parlement mexicain. En République dominicaine, le bureau régional s'est associé aux entités de gestion collective pour faire campagne auprès de l'exécutif.

(suite)

En mars 2021, un webinaire organisé par la CISAC a réclamé l'approbation des projets de loi sur la copie privée dans ces deux pays. Organisé avec le soutien de la SACM et de la SGACEDOM, l'évènement a donné la parole à des intervenants européens et latino-américains et a attiré plus de 200 participants.

En octobre, le bureau régional a présenté sa propre étude sur le **buyout** lors de la réunion annuelle du Comité Amérique Latine et Caraïbes. C'est la troisième étude de la CISAC sur la question, après celle de la Prof. Agnès Lucas-Schloetter et celle consacrée à la région Asie-Pacifique. En 2021, pour mieux sensibiliser les créateurs de la région et partager les expériences autour du buyout, le bureau régional a fait traduire le site « Your Music Your Future International » en espagnol.

Le bureau régional a également mené campagne pour le compte des **sociétés AGP** de la région. En novembre 2020, la CISAC a défendu le projet de loi sur le droit de suite devant la Commission Culture, Arts et Communications de la Chambre des Députés du Chili. Ce projet de loi soutenu par la société d'arts visuels CREAIMAGEN doit encore être approuvé par le Congrès.

En décembre 2020, la CISAC et les sociétés VEGAP et AUTVIS ont organisé des réunions de coordination avec les créateurs visuels colombiens pour encourager la création d'une société d'arts visuels dans le pays.

En février 2021, une formation régionale s'est tenue pour promouvoir l'utilisation du **nouveau système ISWC** par les sociétés musicales. Elle a permis à plus de 170 techniciens responsables de la documentation, de la répartition et des systèmes des sociétés d'en découvrir les nouvelles fonctionnalités. Une formation pour les sociétés AGP d'Amérique latine a également été organisée avec le soutien de VEGAP. ■

Rapport régional : AFRIQUE

Malgré les problèmes générés par la pandémie en 2020, le bureau régional Afrique de la CISAC a contribué à promouvoir une directive régionale qui encourage la mise en œuvre d'une rémunération pour copie privée dans les 8 États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Cette directive, qui doit être approuvée par les responsables politiques au premier semestre 2021, vient couronner les efforts de lobbying de la CISAC, de l'OMPI et de l'IFRRO après la publication de l'Étude mondiale sur la copie privée de la CISAC en 2017.

L'une des principales répercussions de la COVID-19 dans la région a été d'accélérer les efforts pour mieux couvrir les exploitations numériques. Le bureau régional de la CISAC a coordonné les discussions des sociétés africaines sur le développement d'une **plateforme d'octroi de licences pour les exploitations numériques** en tirant parti d'une initiative lancée par la CAPASSO en 2018. Les services numériques globaux comme Facebook, YouTube et Apple Music ont désormais une licence délivrée par cette plateforme unique, de même que des services de streaming régionaux comme Boomplay et Mdundo. En 2020 et début 2021, les créateurs de 17 pays, dont le Sénégal, le Cap-Vert et la Namibie, ont ainsi pu recevoir des collectes liées à l'exploitation de leurs œuvres par les services numériques.

Défis liés à l'application du droit d'auteur

La pandémie a par ailleurs fortement exacerbé les problèmes liées à l'application du droit d'auteur en Afrique et, par conséquent, affecté les collectes régionales. Avec la fermeture des hôtels et restaurants, les sources traditionnelles de revenus ont chuté drastiquement, avec une baisse des collectes de 20 à 90 % selon les pays.

Le respect et le paiement des droits d'auteur ont été considérés à tort comme des obstacles à l'efficacité des mesures de relance économique engagées et soutenues par les gouvernements de la région.

(suite)

Face à la chute des collectes, un certain nombre de sociétés ont restructuré leurs activités et réduit leurs coûts pour faire face à la crise. Le bureau régional de la CISAC a encouragé la résilience des sociétés membres, notamment en soutenant la mise en place d'une stratégie améliorant l'octroi de licences aux télé- et radiodiffuseurs et en poursuivant le développement d'une alliance panafricaine afin de mieux faire respecter les droits d'auteur dans l'ensemble de la région. ■

CONSEIL INTERNATIONAL DES CRÉATEURS DE MUSIQUE (CIAM)

Le Conseil International des Créateurs de Musique (CIAM) a profité du contexte difficile de l'année 2020 pour réviser et améliorer les actions qu'il mène au nom de la communauté internationale des créateurs. Sous la Présidence d'Eddie Schwartz, cet organe, qui se veut le porte-parole international des créateurs de musique, a renforcé la coordination avec ses cinq alliances partenaires dans quatre grands domaines.

Avec la restriction des voyages pour cause de pandémie, le CIAM a mis l'accent sur sa stratégie numérique en modernisant et en harmonisant son site Internet et ceux de quatre de ses alliances partenaires : l'ALCAM pour l'Amérique latine, l'APMA pour l'Asie-Pacifique, la MCNA pour l'Amérique du Nord et la PACSA pour l'Afrique.

Les différents sites continuent de représenter les intérêts des créateurs de chaque région et, sous la supervision du nouveau groupe de travail de coordination sur Internet, peuvent désormais relayer plus facilement les informations pertinentes pour les créateurs de toutes les régions.

La stratégie de communication en ligne a également été renforcée par le lancement de la newsletter du CIAM. Cette publication est une source d'informations importantes qui permet aux créateurs d'être proactifs par rapport à leurs droits et à leurs œuvres. La newsletter insiste notamment sur l'importance de données complètes et précises sur les œuvres musicales.

Le CIAM informe aussi activement les créateurs à travers le monde par rapport aux sommes importantes qui doivent être réparties ces prochaines années, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, pour les œuvres non identifiées.

Par ailleurs, le CIAM a collaboré avec « Your Music Your Future International » pour s'assurer que les créateurs de musique sont conscients de l'expansion des pratiques de buyout. En coopération avec ses alliances partenaires, le CIAM a informé et continuera d'informer les créateurs partout dans le monde des répercussions possibles de ces pratiques sur leur carrière et leurs revenus.

Enfin, du fait de la pandémie, le CIAM est passé aux visio-conférences pour réunir son Comité Exécutif. Avec des réunions plus fréquentes et plus efficaces, qui lui ont permis de faire avancer ses priorités plus rapidement que par le passé. ■

CIAGP: défendre les artistes visuels

Face à la fermeture mondiale des galeries et expositions et la baisse consécutive des collectes, le Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP) a réclamé des mesures pour protéger les artistes visuels et obtenir des conditions équitables dans les négociations avec les grands fournisseurs de services numériques. Le CIAGP a aussi poursuivi ses actions en faveur de l'adoption universelle du droit de suite et pour une juste application de la directive européenne sur le droit d'auteur.

L'importance du travail du CIAGP est apparue clairement lors de son congrès annuel 2020, quand le Président du Conseil Joel Shapiro a souligné le rôle essentiel des arts visuels pour préserver le bien-être psychique pendant la pandémie. Cette réunion virtuelle a réuni 76 participants.

Le CIAGP poursuit son travail majeur en faveur du droit de suite auprès du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI (SCCR). Les avantages du droit de suite ont été mis en avant dans les trois groupes de travail créés par les États membres de l'OMPI pour analyser ses différents aspects et son impact sur le marché de l'art.

En revanche, les membres du CIAGP ont déploré les conséquences négatives du manque d'harmonisation internationale pendant la pandémie, car la plupart des vendeurs en ligne ont déplacé leurs activités vers des pays n'appliquant pas le droit de suite et offrant donc une moins bonne protection aux artistes.

Soutenir les actions en faveur du droit de suite

À l'échelon régional, le groupe technique du CIAGP pour l'Amérique latine présidé par Fabiana Nascimento (AUTVIS, Brésil) a apporté un soutien juridique aux sociétés locales au Chili et en Argentine, où des réformes sont en cours pour introduire le droit de suite.

Le CIAGP s'est impliqué activement dans le débat sur la mise en application du stratégique article 17 de la directive européenne sur le droit d'auteur, qui traite de la responsabilité des services numériques. Par le biais d'une résolution adoptée en novembre 2020, les artistes visuels ont demandé de garantir que leurs droits seront respectés par tous les fournisseurs de contenus, sans restreindre la portée de cet article.

(suite)

Sur le plan technologique, le CIAGP continue de s'employer à développer l'Automated Image Recognition (AIR), un outil qui permet d'identifier beaucoup plus efficacement les utilisations en ligne des œuvres visuelles.

Enfin, les groupes de travail du CIAGP, qui définissent les recommandations, les outils techniques et les formats d'échange d'informations pour améliorer l'octroi de licences et la précision des répartitions, et accélérer l'identification du répertoire, ont réalisé un travail essentiel. ■

WRITERS & DIRECTORS WORLDWIDE

En 2020/21, après l'annulation du Madagascar Short Film Festival, du Moscou Film Festival et de son congrès annuel, Writers & Directors Worldwide (W&DW) a concentré ses efforts sur ses alliances régionales.

En Afrique, l'alliance régionale APASER a lancé son application mobile. Cet outil, source centrale d'information pour les créateurs audiovisuels, fédère actuellement les scénaristes et réalisateurs de 38 pays africains. Le travail de l'APASER pour les créateurs audiovisuels africains a été mis en avant par Cheick Oumar Sissoko, réalisateur et ancien ministre de la Culture du Mali, lors du débat « ResiliArt » de l'UNESCO, qui a recommandé des mesures pour faciliter la transition numérique en Afrique.

©APASER

L'alliance Asie-Pacifique AAPA a organisé sa première Assemblée Générale en ligne, réunissant ses membres fondateurs depuis la Corée du Sud, le Japon, l'Inde, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Elle concentre ses efforts de lobbying sur la reconnaissance de la paternité des œuvres et l'instauration d'un droit inaliénable à rémunération en Chine, en Nouvelle-Zélande, en Corée du Sud, au Japon, à Taïwan et en Australie.

La création d'une société audiovisuelle en Inde et en Chine est une autre priorité. Le site Internet de l'AAPA est désormais opérationnel et servira d'outil de lobbying régional.

En Amérique latine, la FESAAL a organisé son Assemblée Générale en septembre et a mis l'accent sur le soutien au développement des nouvelles sociétés audiovisuelles. Les sociétés colombiennes DASC et REDES ont collectés des droits auprès des utilisateurs locaux pour la première fois en 2020. Les sociétés DBCA et GEDAR étaient en cours de négociation avec les utilisateurs au Brésil mais le processus a été retardé par la pandémie.

Sociétés émergentes et organisations professionnelles

À l'échelle internationale, W&DW, la CISAC, la SAA et un certain nombre d'autres partenaires poursuivent leur collaboration pour soutenir les sociétés émergentes et les organisations professionnelles. Un groupe de travail conjoint offre soutien et recommandations sur les démarches permettant de transformer une organisation professionnelle en société, le droit à une rémunération équitable et les pratiques de buyout.

Dans le cadre du 10e anniversaire de l'AIPA, Yves Nilly, Président de W&DW, et Klemen Dvornik, membre du Comité Exécutif, ont participé à un débat sur les défis de la répartition des droits d'exploitation en ligne et le moyen de garantir une rémunération équitable aux créateurs tout au long de la vie de l'œuvre. W&DW et ses partenaires ont également œuvré à la défense de la liberté d'expression et de création, de plus en plus remise en question. ■

PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS DE LA CISAC

©Olle Andersson, Zap PR

Björn Ulvaeus, Président de la CISAC

Yvonne Chaka Chaka

© Chaka Chaka Promotions

Jia Zhang-ke

©XStream Pictures (Beijing) 西河星汇影业（北京）

Arturo Márquez

©Jesus Morales

Miquel Barceló

©Xavier Forcioli

En mai 2020, l'Assemblée Générale de la CISAC a élu Björn Ulvaeus, Cofondateur d'ABBA et auteur prolifique à l'origine de plus de 150 tubes et spectacles à succès, à la Présidence de la Confédération. Les restrictions et le confinement ne l'ont pas empêché de s'investir dans sa nouvelle fonction de porte-parole international des créateurs et de défenseur des systèmes qui leur permettent d'être rémunérés équitablement pour leur travail.

Depuis son élection, Björn a pris la tête des appels à une intervention des gouvernements pour qu'ils soutiennent la relance du secteur de la création. Il s'est exprimé lors du débat « La voie vers la reprise » UNESCO-CISAC et du symposium sur le droit d'auteur JASRAC/APMA consacré au buyout en Asie-Pacifique.

Il a également pris la parole sur des enjeux comme la rémunération équitable du streaming, la nécessité d'adopter des systèmes d'information universels pour le numérique, l'urgence de mettre en application la directive européenne sur le droit d'auteur et le « transfert de la valeur ». Il a mis à profit son expertise et sa notoriété dans une série d'interviews, p. ex. avec *Le Parisien, La Stampa*, BBC TV, *Süddeutsche Zeitung, Billboard* et *Rolling Stone*.

L'Assemblée Générale de la CISAC a également élu à la Vice-Présidence de la Confédération **Yvonne Chaka Chaka**, auteure-interprète, actrice, entrepreneuse et humanitaire sud-africaine internationalement reconnue, et **Arturo Márquez**, éminent compositeur mexicain. Ils viennent ainsi rejoindre le réalisateur chinois **Jia Zhang-ke** et l'artiste visuel espagnol **Miquel Barceló**.

Yvonne Chaka Chaka est à l'avant-garde de la musique populaire sud-africaine depuis 27 ans et est connue comme la « Princesse d'Afrique ». Elle a partagé la scène avec des créateurs comme l'ancienne Vice-Présidente de la CISAC Angélique Kidjo, Annie Lennox, Bono, Queen, Miriam Makeba et Youssou N'Dour.

Fidèle à son mot d'ordre « Fair Chance, Faire Share, Fair Play and Fair Pay » (égalité des chances, égalité des répartitions, fair-play et rémunération équitable), Yvonne Chaka Chaka est une ardente défenseuse de la rémunération équitable et de la juste représentation des créateurs, spécifiquement en Afrique.

Yvonne Chaka Chaka a appelé à un renforcement des droits des créateurs de musique dans le secteur numérique lors du débat « ResiliArt » de l'UNESCO (voir page 6) et à plus de vigilance face aux pratiques de buyout.

Arturo Márquez est l'un des plus éminents compositeurs mexicains depuis plus d'un demi-siècle et se fait désormais le porte-voix du travail de la CISAC en soutien aux jeunes créateurs. Il s'est exprimé avec passion sur la généralisation des pratiques de buyout en avril.

> “ Pour quelqu'un qui crée pour gagner sa vie, il n'y a rien de plus sacré que le droit de toucher des droits d'auteur pour son travail. ”
>
> **Yvonne Chaka Chaka,**
> **Vice-Présidente de la CISAC**

> “ Le talent des artistes est sacré et doit être rémunéré équitablement. Quand vous signez un contrat pour votre musique, ne renoncez pas à vos droits. Réfléchissez bien à tout et protégez vos revenus : ils sont votre héritage et votre avenir, pour vous-mêmes et vos proches. ”
>
> **Arturo Márquez,**
> **Vice-Président de la CISAC**

EUROPE
46 pays – 104 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AAS	M	M, AV, D, AGP	AZERBAÏDJAN
ABYROY	P	M	KAZAKHSTAN
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ACUM	M	M, L	ISRAËL
ADAGP	M	AGP	FRANCE
AIPA	P	AV	SLOVÉNIE
AKKA-LAA	M	M, AV, D, L, AGP	LETTONIE
AKM	M	M	AUTRICHE
ALBAUTOR	P	M, AV	ALBANIE
ALCS	M	AV, L, AGP	ROYAUME-UNI
AMUS	M	M	BOSNIE-HERZÉGOVINE
ANCO	P	M	MOLDAVIE, RÉPUBLIQUE DE
ARMAUTHOR NGO	M	D, M	ARMÉNIE
ARTISJUS	M	M, L	HONGRIE
ATHINA-SADA	P	AV	GRÈCE
AUPO CINEMA	P	AV	UKRAINE
AUTODIA	M	M	GRÈCE
AZDG	P	AV	AZERBAÏDJAN
BILDRECHT	M	AGP	AUTRICHE
BILDUPPHOVSRÄTT	M	AGP	SUÈDE
BONO	M	AGP	NORVÈGE
BUMA	M	M	PAYS-BAS
CRSEA	A	SR	FÉDÉRATION DE RUSSIE
DACIN SARA	P	AV	ROUMANIE
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DAMA	M	AV	ESPAGNE
DHFR	M	AV	CROATIE
DILIA	M	AV, L	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
EAU	M	M, AV, D, AGP	ESTONIE
EVA	A	AGP	BELGIQUE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE
GCA	M	M, D, L	GÉORGIE
GEMA	M	M	ALLEMAGNE
GESAC	A	M, AV, D, L, AGP	BELGIQUE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
HDS-ZAMP	M	M	CROATIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
IMPF	A	M	BELGIQUE
IMRO	M	M	IRLANDE
IVARO	M	AGP	IRLANDE
KAZAK	M	M, D, L	KAZAKHSTAN
KODA	M	M	DANEMARK
KOPIOSTO	M	AV, L, AGP	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
LATGA	M	M, AV, D, L, AGP	LITUANIE
LIRA	M	L, AV	PAYS-BAS
LITA	M	AV, D, L, AGP	SLOVAQUIE
LITERAR-MECHANA	M	L, AV	AUTRICHE
MESAM	M	M	TURQUIE
MSG	M	M	TURQUIE
MUSICAUTOR	M	M	BULGARIE
NCB	M	M	DANEMARK
NCIP	M	M, D	BÉLARUS
NGO-UACRR	P	M, D	UKRAINE
OAZA	P	AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OFA	P	AGP	SERBIE
OOA-S	P	AV, AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OSA	M	M	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
PAM CG	M	M	MONTÉNÉGRO
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
PROLITTERIS	M	L, AGP	SUISSE
PRS	M	M	ROYAUME-UNI
RAO	M	M, D, AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
RUR	P	AV, M	FÉDÉRATION DE RUSSIE
SAA	A	AV	BELGIQUE
SABAM	M	M, AV, D, L, AGP	BELGIQUE
SACD	M	AV, D	FRANCE
SACEM	M	M	FRANCE
SACEMLUXEMBOURG	M	M	LUXEMBOURG
SAIF	M	AGP	FRANCE
SANASTO	M	L	FINLANDE
SAZAS	M	M	SLOVÉNIE
SCAM	M	AV, L	FRANCE
SDADV	P	AV, M	ANDORRE
SGAE	M	M, AV, D, L	ESPAGNE
SIAE	M	M, AV, D, L, AGP	ITALIE
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
SOKOJ	M	M	SERBIE
SOPE	M	D	GRÈCE
SOZA	M	M	SLOVAQUIE
SPA	M	M, AV, D, L, AGP	PORTUGAL
SSA	M	AV, D	SUISSE
STEF	M	M	ISLANDE
STEMRA	M	M	PAYS-BAS
STIM	M	M	SUÈDE
SUISA	M	M	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
TALI	M	AV	ISRAËL
TEOSTO	M	M	FINLANDE
TONO	M	M	NORVÈGE
UCMR-ADA	M	M	ROUMANIE
UFFICIO GIURIDICO	A	SR	ÉTAT DE LA CITÉ DU VATICAN
UPRAVIS	P	AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
VdFS	M	AV	AUTRICHE
VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
VG BILD-KUNST	M	AGP, AV	ALLEMAGNE
VISDA	M	AGP	DANEMARK
ZAIKS	M	M, D, L	POLOGNE
ZAMP MACEDONIA	M	M	MACÉDOINE DU NORD
ZAMP SLOVENIA	M	L	SLOVÉNIE
ZAPA	M	AV	POLOGNE

CANADA/USA
2 pays - 13 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMRA	M	M	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	M	ÉTATS-UNIS
BMI	M	M	ÉTATS-UNIS
CARCC	M	AGP	CANADA
CSCS	M	AV	CANADA
DGA	A	AV	ÉTATS-UNIS
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	AV	CANADA
SESAC	M	M	ÉTATS-UNIS
SOCAN	M	M, AGP	CANADA
SPACQ	A	M	CANADA
WGAW	A	AV, D	ÉTATS-UNIS

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

M = Membre **A** = Membre associé **P** = Membre provisoire

RÉPERTOIRE

M = Musique **L** = Littérature

AV = Audiovisuel **D** = Dramatique

AGP = Arts visuels **SR** = Sans répertoire

(suite)

MEMBRES PAR RÉGION

121 pays/territoires – 231 membres

ASIE-PACIFIQUE

17 pays/territoires – 30 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	M	M	AUSTRALASIE
APG-JAPAN	A	AGP	JAPON
APRA	M	M	AUSTRALASIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
CASH	M	M	HONG KONG
COMPASS	M	M	SINGAPOUR
COPYRIGHT AGENCY	M	L, AGP	AUSTRALIE
CPSN	A	M	NÉPAL
DEGNZ	A	AV	NOUVELLE-ZÉLANDE
DGK	P	AV	CORÉE DU SUD
FILSCAP	M	M	PHILIPPINES
ICSC	P	AGP	CHINE
IPRS	M	M	INDE
JASPAR	P	AGP	JAPON
JASRAC	M	M	JAPON
KOLAA	P	L, AGP	CORÉE DU SUD
KOMCA	M	M	CORÉE DU SUD
MACA	M	M	MACAO
MACP	M	M	MALAISIE
MCSC	M	M	CHINE
MCT	M	M	THAÏLANDE
MOSCAP	P	M, AV	MONGOLIE
MRCSN	P	M	NÉPAL
MÜST	M	M	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS
SACENC	M	M	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)
SACK	M	AGP	CORÉE DU SUD
SINGCAPS	P	M	SINGAPOUR
VCPMC	M	M	VIETNAM
WAMI	M	M	INDONÉSIE

AFRIQUE

32 pays – 37 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BBDA	M	M, AV, D, L, AGP	BURKINA FASO
BCDA	M	M, AV, D, L	CONGO
BGDA	M	M, AV, D, L, AGP	GUINÉE
BMDA	M	M, D, L	MAROC
BUBEDRA	M	M, AV, D, L, AGP	BÉNIN
BUMDA	M	M, AV, D, L, AGP	MALI
BURIDA	M	M, AV, D, L, AGP	CÔTE D'IVOIRE
BUTODRA	M	M, AV, D, L, AGP	TOGO
CAPASSO	P	M	AFRIQUE DU SUD
CMC	M	M	CAMEROUN
COSBOTS	P	M, AV, D, L	BOTSWANA
COSOMA	M	M, L	MALAWI
COSON	P	M	NIGÉRIA
COSOTA	M	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
COSOZA	P	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
DALRO	M	D, L, AGP	AFRIQUE DU SUD
GHAMRO	P	M	GHANA
MASA	P	M	ÎLE MAURICE
MCSK	P	M	KENYA
MCSN	P	M	NIGÉRIA
NASCAM	M	M	NAMIBIE
ODDA	P	M	DJIBOUTI
OMDA	M	M, AV, D, L	MADAGASCAR
ONDA	M	M, AV, D, L	ALGÉRIE
OTDAV	M	M, D, L	TUNISIE
RSAU	P	M	RWANDA
SACERAU	M	M, AV	ÉGYPTE
SACS	M	M	SEYCHELLES
SAMRO	M	M	AFRIQUE DU SUD
SCM-COOPERATIVA	P	M	CAP-VERT
SOCILADRA	M	D, L	CAMEROUN
SODAV	P	M, AV, D, L, AGP	SÉNÉGAL
SOMAS	P	M	MOZAMBIQUE
UNAC-SA	P	M	ANGOLA
UPRS	M	M	OUGANDA
ZAMCOPS	M	M	ZAMBIE
ZIMURA	M	M	ZIMBABWE

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

24 pays – 47 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AACIMH	M	M	HONDURAS
ABRAMUS	M	M, D	BRÉSIL
ACAM	M	M	COSTA RICA
ACCS	A	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
ACDAM	M	M	CUBA
ADDAF	M	M	BRÉSIL
AEI-GUATEMALA	M	M	GUATEMALA
AGADU	M	M, AV, D, AGP	URUGUAY
AMAR SOMBRÁS	M	M	BRÉSIL
APA	M	M	PARAGUAY
APDAYC	M	M, D	PÉROU
APSAV	M	AGP	PÉROU
ARGENTORES	M	AV, D	ARGENTINE
ARTEGESTION	P	AGP	ÉQUATEUR
ASSIM	M	M	BRÉSIL
ATN	M	AV, D	CHILI
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL
BSCAP	M	M	BELIZE
COSCAP	M	M	BARBADE
COTT	M	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
CREAIMAGEN	M	AGP	CHILI
DAC	M	AV	ARGENTINE
DASC	M	AV	COLOMBIE
DBCA	P	AV	BRÉSIL
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE
ECCO	M	M	SAINTE-LUCIE
GEDAR	P	AV	BRÉSIL
JACAP	M	M	JAMAÏQUE
REDES	M	AV	COLOMBIE
SACIM, EGC	M	M	EL SALVADOR
SACM	M	M	MEXIQUE
SACVEN	M	M, D	VENEZUELA
SADAIC	M	M	ARGENTINE
SASUR	M	M	SURINAME
SAVA	M	AGP	ARGENTINE
SAYCE	M	M	ÉQUATEUR
SAYCO	M	M, D	COLOMBIE
SBACEM	M	M	BRÉSIL
SCD	M	M	CHILI
SGACEDOM	M	M	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
SICAM	M	M	BRÉSIL
SOBODAYCOM	M	M	BOLIVIE
SOCINPRO	M	M	BRÉSIL
SOGEM	M	AV, D, L	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
SPAC	M	M	PANAMA
UBC	M	M	BRÉSIL

Nouveaux membres de la CISAC à dater de mai 2020

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE	RÉGION
COSBOTS	P	M, AV, D, L	BOTSWANA	AFRIQUE
DGK	P	AV	CORÉE DU SUD	ASIE-PACIFIQUE
DEGNZ	A	AV	NOUVELLE-ZÉLANDE	ASIE-PACIFIQUE
SPACQ	A	M	CANADA	CANADA/ÉTATS-UNIS

Sociétés ayant changé de statut entre mai 2020 et mars 2021 :

AMCOS, DASC et REDES ont désormais le statut de membres, COSON, MCSN et SOMAS celui de membres provisoires. CMRRA et MCPS sont désormais des EGD Clientes de la CISAC.

Société réadmise à dater de mars 2021

La SGAE a été réadmise en tant que Membre.

STATUT AU SEIN DE LA CISAC

M = Membre **A** = Membre associé **P** = Membre provisoire

RÉPERTOIRE

M = Musique **AGP** = Arts visuels **D** = Dramatique

AV = Audiovisuel **L** = Littérature **SR** = Sans répertoire

GADI ORON
Directeur Général

MARTIAL BERNARD
Directeur des Opérations

SYLVAIN PIAT
Directeur Business

CRISTINA PERPIÑÁ-ROBERT
Directrice des Affaires juridiques

ADRIAN STRAIN
Directeur de la Communication

LAURE MARGERARD
Directrice des Droits mécaniques

JOSÉ MACARRO
Directeur des Systèmes d'Information

MITKO CHATALBASHEV
Directeur Régional Europe

RAFAEL FARIÑAS
Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes

BENJAMIN NG
Directeur Régional Asie-Pacifique

SAMUEL SANGWA
Directeur Régional Afrique

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. CASTELLO BRANCO
UBC
Président du conseil d'administration de la CISAC et Directeur Général (Brésil)

M. ASAISHI
JASRAC
Vice-Président du conseil d'administration de la CISAC et Président (Japon)

P. RAUDE
SACD
Vice-Président du conseil d'administration de la CISAC et Secrétaire Général (France)

D. ORMSTON
APRA
Directeur Général (Australasie)

A. SZINGER
ARTISJUS
Directeur Général (Hongrie)

E. MATTHEWS
ASCAP
Directrice Générale (États-Unis)

F. LOMÄNG
BILDUPPHOVSRÄTT
Directeur Général (Suède)

M. O'NEILL
BMI
Directeur Général (États-Unis)

H. HEKER
GEMA
Directeur Général (Allemagne)

J.Y. HONG
KOMCA
Président (République de Corée)

J. DONKER
LIRA
Directeur Général (Pays-Bas)

N. AIYACHIA
ONDA
Directrice Générale (Algérie)

A.C. MARTIN
PRS for Music
Directrice Générale (Royaume-Uni)

J-N. TRONC
SACEM
Directeur Général (France)

R. CANTORAL ZUCCHI
SACM
Directeur Général (Mexique)

G. OCAMPO
SADAIC
Directeur Général (Argentine)

M. ROSIN
SAMRO
Directeur Général (Afrique du Sud)

G. BLANDINI
SIAE
Directeur Général (Italie)

J. BROWN
SOCAN
Directrice Générale par intérim (Canada)

J. GUTIÉRREZ VICÉN
VEGAP
Directeur Général (Espagne)

CISAC Rapport annuel 2021 - Tous droits réservés - 05/2021

CISAC
Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
www.cisac.org